

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le
23/12/20 1 23/12/20
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Francois-Julien DEEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

Date de convocation et d'affichage : 09 décembre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL JEAN-PIERRE	GARNERIN David	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BACHMANN Jean-Marie	GATOULLAT Marcel	OUADAH Karima
BAGATTIN Mélanie	GAUTHIER Anne-Sophie	PAUWELS Cécile
BAROIN François	GERARD Fabien	POIVEZ Kevin
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	PORTIER-GUENIN Françoise
BAZIN-MALGRAS Valérie	GIRARDIN Olivier	POTTIER Denis
BEAUSSIER Jean-Marie	GONCALVES José	QUINTART Sylvie
BETTINGER Sylviane	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RAGUIN Jacky
BILLET André	GROSJEAN Patrick	REHN Yves
BLANCHARD Dominique	GUITTON Jordan	RENOIR Gilles
BLANCHON David	GULTEKIN Gulcan	RESLINSKI Jean-François
BLASCO Thierry	GUNDALL Philippe	RICHARD Sophie
BLASSON Christian	HANDEL William	RICHARD Vincent
BOICHUT Daniel	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
BOISSEAU Dominique	HENNEQUIN Virgil	ROUSSELOT Nicole
BOUDADI Rachida	HENRI Pascal	SAINTON Michel
BRET Marc	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
BURRI Marie-Luce	HIRTZIG Jack	SEBEYRAN Marc
BUTAT André	HONORÉ Nicolas	SERRA Frédéric
CASTEX Jean-Marie	HOUARD Bruno	SIMON Eric
CHALVET Marie-Ange	HUBINOIS Alain	SOMSOIS Hervé
CHAMPAGNE Anicet	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
CHAMPAGNE Bernard	JOLLIOT Marie-France	THOMAS Christine
CHOISELAT Emmanuel	JOUAULT Gervaise	VIART Jean-Michel
COCHET Jean-Michel	KIEHN Patricia	VOLHUER Michel
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	ZAJAC Anna
COURTOIS Jean-Christophe	LANOUX Claudie	
DAHDOUH Fadi	LE CORRE Marie	
DA ROCHA Katia	LEBECQ Jérémy	
DAUTET Loëtitia	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LEDOUBLE Catherine	
DEHARBE Dominique	LEMELAND Caroline	
DELAITRE Guy	LEMELLE Flavienne	
DENIS Valéry	LEPRINCE Didier	
DESROUSSEAUX Pascal	LEQUIEN Ombeline	
DRAGON Jean-Luc	LEROY Marie-Thérèse	
DRIAT Boris	LEYMBERGER Brigitte	
DUCHÊNE Annie	MAGLOIRE Arnaud	
DUQUESNOY Olivier	MALARMEY Michelle	
DUSACQ Maxime	MANDELLI François	
FARINE Bruno	MARTY Rémy	
FINOT Patrick	MEIRHAEGHE Jean-François	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Sonia	
FRAPIN David	MENNETRIER Nicolas	
GACHOWSKI Jacques	MONTAGNE Jean-Jacques	
GARIGLIO Elisabeth	MOSER Alain	
GAURIER Claude	NINOREILLE Francine	

Représentés : MARTINOT Bruno par BEAUGRAND Joël,

Excusés et ont donné pouvoir : BRANLE Christian à ABEL Jean-Pierre, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, BECARD Francis à BAROIN François, CHEVALIER Bertrand à SERRA Frédéric, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, GAURIER Marlène à REHN Yves, CAFFET-VIARDOT Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie,

Absents et excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, CHOMAT Christophe, GOJJARD Pascal, PETIT Christine, ROUSSEAU Pauline, GRIENENBERGER Daniel.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN

DELIBERATION N°06	Acceptation de la délégation du droit de préemption urbain par la ville de Troyes pour la mise en œuvre du nouveau Programme National de Renouvellement Urbain Jules Guesdes
RAPPORTEUR	Catherine LEDOUBLE

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	129	127		2	

Le rapport est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

ACCEPTATION DE LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN PAR LA VILLE DE TROYES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN JULES GUESDE

Annexe : Emprise délégation DPU à TCM - 2020

Exposé

Troyes Champagne Métropole a élargi son champ de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives par délibérations du 26 juin et du 20 décembre 2018, notamment en matière d'équilibre social de l'habitat d'intérêt communautaire.

A ce titre, la Communauté d'agglomération peut être en mesure d'acquérir prioritairement les biens immobiliers indispensables à la réalisation des politiques d'aménagement qu'elle entend engager pour sécuriser ses projets en terme foncier.

Selon l'article L.213-3 du Code de l'urbanisme, la Ville de Troyes a la possibilité de déléguer son droit de préemption urbain (DPU) à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale y ayant vocation. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs zones concernées ou n'être accordée qu'à l'occasion de l'aliénation d'un bien particulier.

Par délibération du 7 février 2019, la Ville de Troyes a délégué son droit de préemption urbain au profit de Troyes Champagne Métropole sur les parcelles CE n°14 et CE n°15, CE n° 72,75,76 et CE n° 248 et 249, situées dans le périmètre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRNU) du quartier Jules Guesde

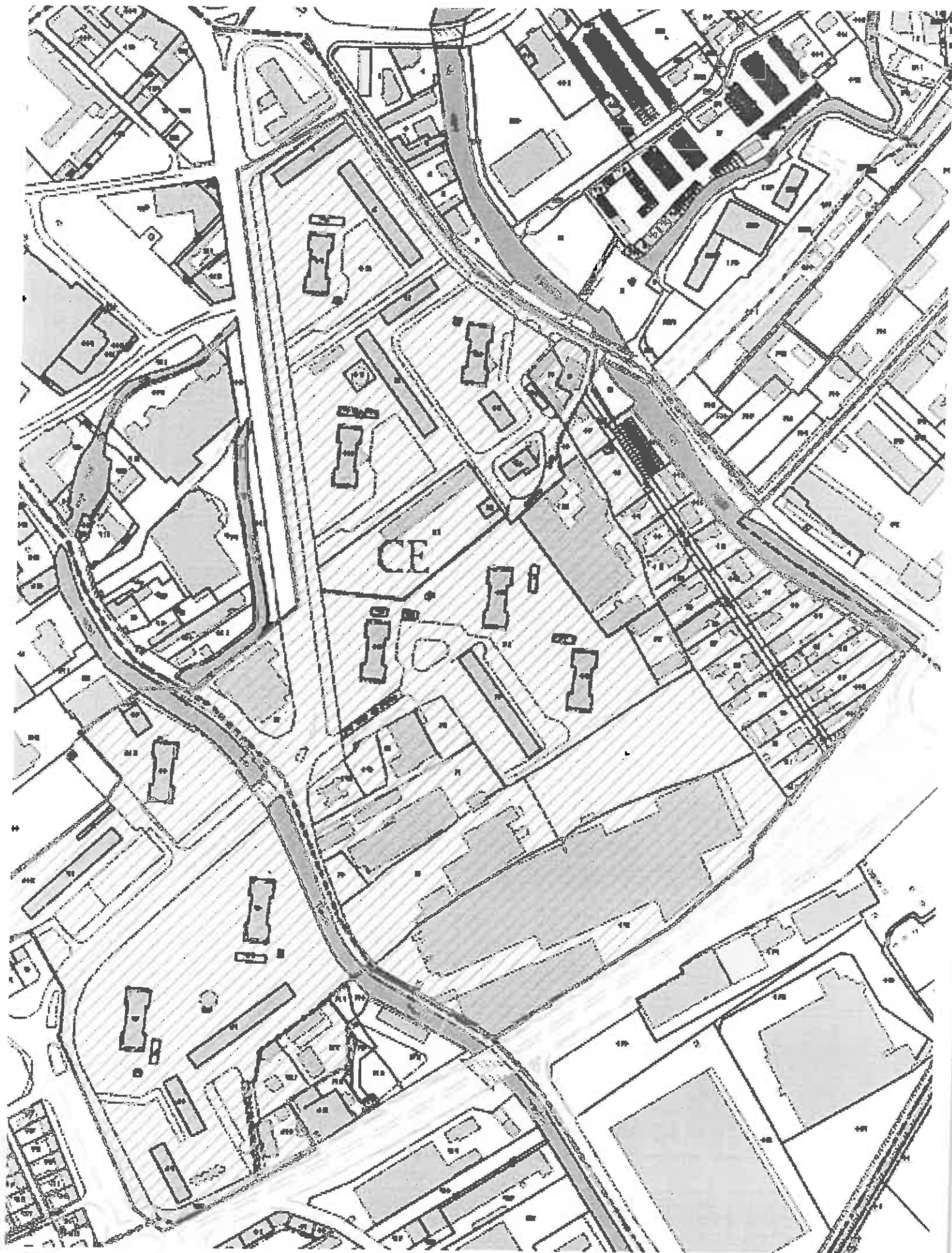
Il est proposé au conseil communautaire d'accepter aujourd'hui l'extension de la délégation du droit de préemption urbain de la ville de Troyes à l'ensemble du périmètre du NPRU Jules Guesde et des parcelles avoisinantes, sur les parcelles énumérées à l'annexe 1 ci-jointe (liste des parcelles).

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ACCEPTER la délégation du droit de préemption de la ville de Troyes sur l'ensemble des emprises foncières incluses dans le périmètre du NPRU Jules Guesde et les parcelles avoisinantes, les parcelles concernées étant listées en annexe**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote



Emprise délégation DPU à TCM - 2020